



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 septembre 2021  
Convocation du : 17 septembre 2021  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX M. DERONNE, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme MARZAK-AFFAOU, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. BIANCHI, M. VANGAEVEREN

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, M. DERUYTER, M. PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASIER

DE21.097

**FINANCES**  
**ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES**  
**CLASSES D'ENVIRONNEMENT D'ELEVES ARMENTIEROIS**  
**PARTICIPATION FINANCIERE**

*Autorisation – Approbation*

☞

Par délibérations n° 261 du 31 mars 1992, n° 511 du 7 juillet 1999 et n° 198 du 28 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une contribution forfaitaire en fonction de la durée des séjours, aux comités de gestion des écoles privées, organisatrices de classes d'environnement à vocation neige, nature, etc... pour les élèves Armentériens scolarisés dans une école élémentaire privée d'Armentières.

Par délibération n° 73 du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé :

- de ramener le calcul de l'aide financière en journée/séjour, afin de faciliter ensuite le versement de la subvention,
- de régulariser la durée maximale des séjours.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la municipalité a décidé de maintenir à 11 jours sur place les séjours en classe d'environnement. Ainsi, par souci d'équité, il y a lieu de revoir les modalités de financement des classes d'environnement organisées par les écoles privées.

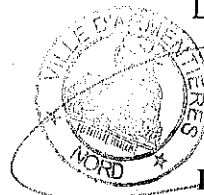
Il est donc proposé d'accorder une participation financière de 13,07 € par jour / élève armentérien, dans une limite de 11 jours maximum au cours de la scolarité des élèves.

Les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices en cours et à venir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille